



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Toulouse, le 01-04-2022

Rectorat
Direction des examens et concours
Bureau des examens Post-Bac
DEC 5
n° JL 22.035
Affaire suivie par :

Aude APPADOO
Gestionnaire
Tél : 05 36 25 71 08

Jordi LLORENS
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 71 07
Mél : dec5@ac-toulouse.fr

Bureau des sujets
Sophie TOLBA
Cheffe du bureau
05 36 25 70 26
Dec6@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Le recteur de l'académie de Toulouse

A

Mesdames et Messieurs les chefs de centre
des épreuves orales d'anglais et d'espagnol
des BTS de la filière industrielle

Lycée Galliéni – Toulouse
Lycée Le Caousou – Toulouse
Lycée Saint-Joseph – Toulouse
Lycée ORT – Colomiers
Lycée Hélène Boucher - Toulouse
CFA BTP – Toulouse
Lycée Victor Hugo – Colomiers

Objet : Organisation des épreuves obligatoires et facultatives ponctuelles de langues vivantes étrangères en BTS industriels (anglais, espagnol) - Session 2022

Vous trouverez ci-dessous les dispositions retenues par l'académie de Toulouse pour l'organisation des épreuves orales ponctuelles de langues vivantes (anglais, espagnol) des spécialités de BTS de la filière industrielle de la session 2022.

Je vous rappelle que l'épreuve ponctuelle obligatoire de langue concerne les candidats individuels, de l'enseignement à distance et des établissements non habilités au CCF. L'épreuve ponctuelle facultative concerne tous les candidats.

Conformément à la circulaire de la DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012, je vous rappelle également que depuis la session 2013, la charge de l'organisation des épreuves orales ponctuelles de langues vivantes des BTS industriels est dévolue aux académies d'inscription, pour tous leurs candidats. Chaque académie d'origine des candidats détermine ainsi l'organisation retenue (dates, heures, lieux). L'académie pilote se charge ensuite, pour les spécialités concernées, des convocations des candidats et de l'édition des bordereaux de notation. Je vous précise que les bordereaux de notation et listes d'émargement des candidats pilotés d'autres académies seront transmis à mes services (via CYCLADES) afin que l'envoi des documents aux centres d'épreuves soit effectué par un seul émetteur.

I/ Calendrier d'examens et centres d'épreuves

Les épreuves obligatoires et facultatives de langues vivantes d'anglais et d'espagnol, des BTS de la filière industrielle et de la filière sanitaire et sociale (BTS Diététique, ESF, MECP, SP3S..) se dérouleront du **mardi 19 avril au jeudi 21 avril 2022**. Il convient de noter que, depuis la session 2018, les candidats au BTS Diététique sont également intégrés à cette organisation.

Les mardi 19 et mercredi 20 avril seront consacrés aux épreuves obligatoires tandis que les épreuves facultatives se dérouleront le jeudi 21 avril 2022. S'agissant de l'espagnol, les candidats à l'épreuve obligatoire seront convoqués le mercredi 20 avril.

Néanmoins, ce principe pourra comporter quelques exceptions en cas de nécessité. En effet, compte-tenu du nombre important de candidats à l'épreuve de langue obligatoire d'anglais, et du nombre plus faible de candidats à l'épreuve facultative de cette langue, certains candidats à l'épreuve obligatoire pourront être convoqués le 21 avril 2022.

A l'inverse, compte-tenu du nombre élevé de candidats à l'épreuve facultative d'espagnol, et du faible nombre de candidats à l'épreuve obligatoire d'espagnol, des candidats à l'épreuve facultative pourront être convoqués en cas de nécessité le 20 avril.

En ce qui concerne l'épreuve obligatoire, 6 à 7 candidats sont convoqués par demi-journée, à 8h00 et 13h30 pour l'écoute collective (Compréhension de l'oral), suivie de la restitution et de l'interrogation orale (Expression orale). Chaque candidat concerné par les deux sous-épreuves les présente au cours de la même demi-journée. Pour les spécialités ayant été rénovées depuis la session 2018, les candidats pourront n'avoir à présenter que la première sous-épreuve, la seconde sous-épreuve pouvant être couplée avec l'épreuve de soutenance (voir ci-dessous).

Lors de la première demi-journée - le mardi 19 avril 2022 pour l'anglais, et le mercredi 20 avril 2022 pour l'espagnol - les enseignants sont convoqués pour une **réunion d'entente** de 8h à 9h00. Ils débutent ensuite les interrogations orales (à 9h00) et assureront la correction des écrits en fin de demi-journée. Par conséquent, 5 candidats par commission sont convoqués la première demi-journée.

II/ Présentation de l'épreuve obligatoire :

L'épreuve de langue vivante étrangère obligatoire des spécialités de BTS de la filière industrielle et de la filière sanitaire et sociale est organisée sous la forme ponctuelle pour tous les candidats issus d'établissements non habilités au CCF et pour tous les candidats individuels et de l'enseignement à distance.

L'épreuve a pour but d'évaluer les activités langagières suivantes :

-Compréhension de l'oral : sous-épreuve écrite d'une durée de 30 minutes, sans préparation. Elle débute par 3 écoutes collectives, espacées de 2 minutes, d'un document audio ou vidéo. A l'issue des écoutes, le candidat rend compte par écrit et en français.

-Expression orale en continu et en interaction : sous-épreuve orale composée d'une préparation de 30 minutes et d'une interrogation de 15 minutes, qui prend appui sur 2 ou 3 documents textuels et iconographiques appropriés illustrant un thème adapté pour les sections industrielles. La totalité des documents écrits, y compris les textes accompagnant les documents iconographiques (légende de photos ou de dessins, slogans de publicités etc.) n'excédera pas 250 mots. Les documents iconographiques ne représenteront au plus qu'un tiers du dossier.

Rappel : l'épreuve d'expression orale décrite plus haut ne doit pas être confondue avec l'épreuve d'expression orale prévue par certains BTS rénovés, dont la durée d'interrogation est de 15 minutes sans préparation, et qui se base sur un dossier documentaire de trois pages en langue vivante préparé par le candidat et illustrant le thème du stage ou de l'activité professionnelle et en tout état de cause en lien avec la spécialité (pour plus de détails, les référentiels de ces spécialités doivent être consultés : <https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>) ;

De plus, cette seconde sous-épreuve peut être, pour les spécialités ayant été rénovées à partir de la session 2018 :

- Soit couplée avec l'épreuve de soutenance et se déroulera ainsi à en même temps que l'épreuve de soutenance,
- Soit elle continue à être organisée en même temps que la première sous-épreuve de compréhension orale.

Modalités particulières de déroulement de la sous-épreuve d'expression orale pour plusieurs spécialités de bts de la filière industrielle :

La définition de l'épreuve **obligatoire** de langue des BTS industriels est modifiée pour les spécialités suivantes de la filière industrielle, **renovées depuis 2018** : conception de produits industriels, CPRP, maintenance des véhicules, métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique, enveloppe des bâtiments, ERA, Métiers de la chimie, Fonderie, Europlastics et composites, CRCI, AM-CR, MMCM, maintenance des systèmes, systèmes numériques.

Pour ces spécialités :

- Pas de changement pour la première partie de l'épreuve (compréhension de l'oral) ; les modalités de l'épreuve sont celles de l'arrêté du 22 juillet 2008.
- **Changement pour la deuxième partie de l'épreuve** : « expression orale en continu et en interaction » : Pour les candidats des spécialités listées ci-dessus et inscrits à l'épreuve obligatoire ponctuelle de langue, la sous-épreuve d'expression orale **peut être associée à l'épreuve de soutenance**. Dans ce cas de figure, soit les candidats des spécialités concernées ne présenteront donc plus, entre le 19 et le 21 avril 2022, que la première sous-épreuve, de compréhension orale, soit ils présenteront également cette seconde sous-épreuve d'expression orale, mais ils seront alors interrogés sur la base d'un dossier qu'ils doivent constituer et envoyer au centre d'épreuves en amont de la période d'interrogation.

Ces candidats enverront leur dossier au centre d'épreuves **pour le mardi 12 avril 2022 au plus tard**. Il est composé **de trois documents en langue anglaise**, d'une page chacun, qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle, ou en tout état de cause en lien avec le champ de la spécialité (cf. référentiels concernés).

- Organisation retenue pour les spécialités pour lesquelles la sous-épreuve d'expression orale « peut-être associée » avec la soutenance de stage ou autre épreuve pratique :

Spécialités	Organisation retenue
BTS AM-CR	Pas de candidat en 2022 ; épreuve qui s'appuie sur les projets en cours de réalisation pour l'épreuve U51 ou U52 : dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par le candidat ;
BTS CPRP	7 candidats option A - Bordeaux (anglais) : dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par chaque candidat ; lycée le Caousou Passage des deux sous-épreuves du 19 au 21 avril 2022
BTS CRCI	9 candidats (anglais) ; 2nde situation d'évaluation couplée à l'épreuve E6 ; par conséquent, seule la 1^{ère} sous-épreuve aura lieu du 19 au 21 avril pour les 9 candidats
BTS EB	5 candidats (anglais) : les candidats présenteront la sous-épreuve d'expression orale lors de l'épreuve de soutenance. Ils ne présenteront donc que la sous-épreuve de compréhension de l'oral entre le 19 et 21/04 centre concerné : lycée le Caousou
BTS ERA	0 candidat en 2022 ; dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par chaque candidat ;
BTS ERPC	1 candidat : dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par le candidat ; lycée Victor Hugo Passage des deux sous-épreuves 19 au 21 avril

BTS CPI	Pas de candidat à l'épreuve obligatoire ponctuelle
BTS Europlastics et composites	Pas de candidat à l'épreuve obligatoire ponctuelle Dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par le candidat
BTS métiers de la chimie	1 candidat en 2022 à l'épreuve obligatoire ponctuelle ; dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par le candidat : CFA BTP
BTS MGTMN	2022 : Pas de candidat à l'épreuve obligatoire ponctuelle
BTS MMCM	3 candidats en 2022 ; dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par chaque candidat (Lycée Galliéni)
BTS MS	3 candidats (3 opt. A et 0 opt. B) en anglais : dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par chaque candidat ; ORT Colomiers Passage des deux sous-épreuves du 19 au 21 avril 2022
BTS MV	4 candidats au BTS MV A en 2022 en anglais dossier à déposer auprès du centre d'épreuves de LV par chaque candidat ; ORT Colomiers Passage des deux sous-épreuves du 19 au 21 avril 2022

Pour ces spécialités : lors de la sous-épreuve d'expression orale en interaction (lorsqu'elle n'est pas couplée avec l'épreuve de soutenance), l'examineur prendra appui sur le dossier documentaire présenté par le candidat (et transmis au centre d'épreuves à l'avance) pour l'inviter à développer certains aspects et lui donner éventuellement l'occasion de défendre un point de vue. Il pourra lui demander de préciser certains points et en aborder d'autres qu'il aurait omis.

Durée de l'épreuve : 5 mn pour l'expression orale en continu et 10 minutes pour l'expression orale en interaction (contre précédemment 30mn de préparation et 15mn d'interrogation).

On laissera au candidat tout loisir d'exprimer son opinion, de réagir et de prendre l'initiative dans les échanges.

Dans le cas où le dossier documentaire s'avérerait manquant, le candidat sera interrogé à partir d'un support mis à disposition par le bureau des sujets.

III- Présentation et déroulement de l'épreuve facultative

L'épreuve facultative de langue consiste en un oral de 20 minutes, précédé d'une préparation de 20 minutes également. 7 à 8 candidats sont convoqués par demi-journée.

Remarque : Contrairement à l'épreuve obligatoire de langue, en CCF pour les candidats des établissements habilités, **l'épreuve de langue facultative concerne tous les candidats**, individuels comme scolaires, inscrits à l'épreuve de langue facultative (y compris des établissements habilités au CCF).

Les supports d'interrogation à l'épreuve facultative sont également fournis par le bureau des sujets (cf. point V)

IV- Désignation des jurys, d'un professeur-ressources et d'un coordonnateur dans chaque centre d'épreuves

Les supports d'évaluation sont transversaux pour toutes les spécialités des BTS industriels et de la filière sanitaire et sociale. En conséquence, tout enseignant de langue d'une spécialité de BTS industriel a vocation à être examinateur, quelle que soit la spécialité dans laquelle il enseigne. Le cas échéant et afin de compléter les commissions, des professeurs de langue de BTS tertiaires pourront également participer à ces épreuves.

En second lieu, l'organisation des épreuves de langues des BTS de la filière industrielle nécessite de désigner **un professeur-ressources** et **un coordonnateur** par centre (les deux fonctions pouvant être éventuellement assurées par le même enseignant).

Je vous remercie de bien vouloir désigner un professeur de langue dans votre établissement, en qualité de professeur ressources, afin, en particulier, de :

- réceptionner les supports d'évaluation,
- effectuer le cas échéant une présélection des supports qui seront utilisés par les jurys,
- assurer la préparation matérielle de l'épreuve et veiller à son bon déroulement.

Ce professeur, idéalement enseignant en 1^{ère} année (les enseignants de 2nde année étant mobilisés prioritairement pour les épreuves) ne sera pas convoqué en tant qu'examineur sur son centre ou sur un autre centre d'épreuves.

Le nom de la personne ressource devra être communiqué par courriel au bureau DEC 5 (dec5@ac-toulouse.fr) **au plus tard le vendredi 25 mars 2022.**

Par ailleurs, un coordonnateur par centre d'épreuves sera également désigné par mes services, en lien avec les inspecteurs compétents.

V- Préparation des épreuves

- Mise à disposition des supports

Cette session, les supports d'évaluation ne seront pas mis à disposition sur l'espace collaboratif Tribu mais seront envoyés via SEFIA BLEU (courriel sécurisé reçu sur la messagerie académique) directement aux professeurs ressources (désignés par vos soins) et aux coordonnateurs (désignés par mes services – bureau DEC5).

Pour des raisons de sécurité, le téléchargement de ces supports (un fichier pour l'épreuve obligatoire et un fichier pour l'épreuve facultative) sera encadré. Un courriel explicatif sera envoyé aux professeurs ressources et aux coordonnateurs par le bureau des sujets (DEC6 ; envoi programmé le 4 avril 2022).

Les examinateurs pourront prendre connaissance des supports d'évaluation lors de la réunion d'entente, ayant lieu la première demi-journée des épreuves, de 8h à 9h00. La présence de tous les examinateurs à cette réunion **est indispensable.**

Remarque concernant l'épreuve obligatoire comme facultative : dans un souci de confidentialité, les examinateurs veilleront à ce que chaque candidat restitue le sujet et ses brouillons avant de quitter la salle (pour les candidats étant interrogés sur la base d'un support fourni par le centre d'épreuves).

- Organisation des épreuves sur Cyclades et affectation des candidats par les centres

Chaque académie procède à l'affectation des candidats, pour les spécialités BTS qu'elle pilote. La mise à disposition des informations relatives aux épreuves et aux candidats revient ainsi à chaque académie pilote, pour ses spécialités, si bien que tous les candidats n'apparaissent pas au même moment sur Cyclades.

Afin que le centre puisse affecter les candidats sur Cyclades, elle procède ensuite à la « délégation en salle ». Pour les épreuves de langues, celle-ci est généralement effectuée au cours du mois d'avril.

Pour les spécialités BTS pilotées par l'académie de Toulouse, la délégation en salle est prévue le lundi 11 avril 2022

Il convient de noter que l'application CYCLADES peut ne pas être encore disponible au moment de la préparation des épreuves de langues des bts de la filière industrielle et de la filière sanitaire et sociale, pour certaines spécialités.

- Ouverture des services de saisie des lots sur cyclades

Pour les spécialités pilotées par l'académie de Toulouse, les lots d'interrogation seront ouverts du 19 avril au 22 avril 2022

VI- Correction des copies - Saisie des notes

Les corrections de la sous-épreuve « compréhension de l'oral » se dérouleront à la fin de chaque demi-journée sur chaque centre d'examen.

La saisie des notes sera effectuée sur chaque centre d'examen à l'issue de chaque sous-épreuve, par les professeurs interrogateurs et correcteurs via l'application CYCLADES de chaque académie pilote. A chaque candidat doit correspondre une note chiffrée ou la mention « AB » (absent).

Il est rappelé que chaque sous-épreuve fait l'objet d'un bordereau de notation distinct. La note obtenue par un candidat à une sous-épreuve ne peut donc être reportée sur le bordereau de notation de l'autre sous-épreuve.

VII- Gestion des documents d'examen

Les bordereaux de notation, listes d'émargement et les éventuelles grilles d'évaluation seront mis à disposition des centres d'épreuves sur Cyclades, par chaque académie pilote, pour les spécialités BTS pour lesquelles elle est en charge de l'organisation des épreuves. Ces documents ne seront donc plus transmis par la direction des examens et concours.

A l'issue des épreuves, TOUS les bordereaux de notation et éventuelles grilles d'évaluation accompagnés des feuilles d'émargement des candidats devront être renvoyés aux académies pilotes. Concernant les BTS pilotés par l'académie de Toulouse, les documents seront en revanche à conserver par vos soins jusqu'à la prochaine session.

VIII - Surveillance

La surveillance de l'épreuve est organisée par le centre d'épreuves.

Pour la sous-épreuve « compréhension de l'oral », il convient de prévoir 2 enseignants surveillants (dans la mesure du possible enseignants de langue) par salle.

Pour la sous-épreuve « expression orale en continu et en interaction », les candidats préparent dans une salle séparée de celle prévue pour l'interrogation ; il convient de prévoir au minimum 1 surveillant en salle de préparation.

Le chef de centre veillera à ce que les différents jurys de l'expression orale ne soient pas trop éloignés les uns des autres.

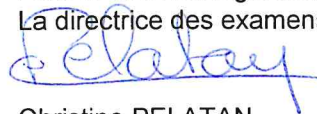
Pour la sous-épreuve « compréhension de l'oral », les candidats utiliseront le papier de composition « modèle national » en vue de l'uniformisation des copies. Une copie blanche sera établie pour chaque candidat absent.

Les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application CYCLADES.

Les surveillants vérifieront soigneusement que les en-têtes des copies remises par les candidats sont correctement renseignés.

Tous les candidats absents devront obligatoirement être portés « Absent » sur les listes d'émargement de l'épreuve.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
La directrice des examens et concours



Christine PELATAN

Annexes :

- Annexe 1 - Tableau récapitulatif des centres d'examen et de la répartition des candidats - session 2022
- Annexe 2 – Exemple de déroulement d'une journée (passages candidats)
- Annexe 3 – Centres anglais
- Annexe 4 – Centres espagnol

CPI : Monsieur l'IA-IPR d'anglais
Monsieur l'IA-IPR d'espagnol